



Est ce que je dois maintenir la non reconnaissance de cette infra

Par **marietherese**, le **26/11/2014** à **11:09**

bonjour je me suis faite arrêter par un policier municipal en 09/2013 alors que j'étais arrêtée au feu rouge pour avoir répondu à un appel à l'aide d'un kit mains libres avec la main posée sur l'oreille et le téléphone dans ma poche de blouson. le policier arrêté au feu sur ma gauche me guette et prétend m'avoir vue avec le téléphone dans la main, étant d'une nature très stressée je n'ai pas reconnu l'infraction je ne lui ai pas montré mon kit et je suis partie ,ce n'est que le lendemain qu'il m'a dressé une contravention que j'ai refusée de signer je n'ai pas payé j'ai fait un courrier de contestation qui a été rejeté me demandant de régler l'amende de 135 euros que je n'ai pas payée non plus aujourd'hui j'ai reçu l'amende majorée a 300 euros que dois-je faire je ne sais plus si contester à nouveau servira à quelque chose c'est sa parole contre la mienne et je ne veux pas finir au tribunal

Par **domat**, le **26/11/2014** à **11:49**

bjr,
ne jamais oublier qu'un policier est assermenté et comme votre contestation a été rejetée suivie d'augmentation de votre amende, et que rien n'indique que vous avez encore la possibilité de contester, il est probable que vous allez recevoir un avis à tiers détenteur ce qui équivaut à une saisie par exemple sur votre compte bancaire.
cdt

Par **razor2**, le **26/11/2014** à **22:20**

Bonjour,
Vous avez le droit de contester l'amende majorée, sur le fond, en demandant à passer devant la juridiction compétente. Mais vous n'avez aucune chance. Votre parole ne vaut rien face à un PV dressé par un agent assermenté.
Vous ne pouvez pas non plus contester l'amende majorée sur la forme puisque vous avez fait la "sourde oreille" à la demande de payer l'amende forfaitaire.
Je vous conseille de payer cette amende majorée dans le mois pour qu'elle reste à 300 euros...

Par **marietherese**, le **27/11/2014** à **09:27**

bonjour,merci de vos réponses c'est ce que je vais faire

Par **janus2fr**, le **27/11/2014** à **11:49**

[citation]j'ai reçu l'amende majorée a 300 euros[/citation]

Bonjour,

Cette amende ne correspond à rien ! Il doit y avoir une erreur. L'amende majorée pour la 4ème classe est de 375€.